Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 29 septembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**19 septembre 2025**	
Date d'affichage	**19 septembre 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**25**
	Votants	**30**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Cédric EVANO, Arnaud BELLOUARD et Stéphanie MARIE **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Virginie DALY et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Inès MOYA-FEREZ, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF et Jean-Paul GAUCHARD.
Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Virginie DALY, Marc DURAN et Jean-Claude ESTIENNE
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Sonia CANTELOUP.

N° 2025-076 – MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE L.S.SENGHOR

La Ville d'Ifs est membre du Conseil d'Administration du collège L. S. Senghor. Elle y est représentée par un délégué, conformément à la réglementation ainsi qu'aux statuts de ce Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration participe à la vie de l'établissement scolaire en votant certaines décisions et/ou en donnant son avis sur des sujets tels que :

- Les règles d'organisation ;
- Le règlement intérieur ;
- Le projet d'établissement ;
- Le budget et le compte financier ;
- L'accueil, l'information et la participation des parents d'élèves ;
- L'hygiène, la santé, la sécurité ;
- Les propositions de créations et suppressions de sections, options et formations complémentaires d'initiative locale dans l'établissement ;
- Les choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques…

La Ville est également membre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) du collège. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition, qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

A ce titre, par délibération n°2020-049 du 10 juillet 2020, Madame Duparc a été désignée comme représentant titulaire et Madame Traore comme représentant suppléant de la Ville d'Ifs au sein du conseil d'administration du collège L. S. Senghor ainsi que Madame Renouf comme représentant de la Ville au sein du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) du collège L.S. Senghor.

Pour faire suite à la démission de Madame Traore, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant de la Ville d'Ifs au conseil d'administration du collège L. S. Senghor.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;
VU l'article L.421-2 du code de l'éducation modifié par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 portant sur la composition des conseillers d'administration des collèges et lycées ;
VU les statuts du Conseil d'Administration du collège L.S. Senghor ;
VU la délibération n°2020-049 du 10 juillet 2020 portant désignation des délégués au Conseil d'Administration du collège L. S. Senghor ;
VU le courrier de démission du conseil municipal de Madame Aurélie TRAORE, conseillère municipale, membre de la liste « Ifs Citoyenne et Écologiste » ;
VU la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 26 septembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un nouveau représentant suppléant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du collège L. S. Senghor ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du collège L.S. Senghor.

DESIGNE Mme Françoise DUPARC, en qualité de délégué titulaire et M. Jean-Claude ESTIENNE, en qualité de délégué suppléant au sein du Conseil d'Administration du collège L.S. Senghor.

DECIDE que Mme Aminthe RENOUF représentera la Ville d'Ifs au sein du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) du collège L.S. Senghor.

Ifs, le 29 septembre 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 1/10/2025

Affichée le : 1/10/2025

Acte à classer

2025-076

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-01T10-42-38.00 (MI264207151)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20251001-2025-076-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification de la désignation des délégués au conseil d'administration du collège L.S.Senghor

Date de décision : 01/10/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-076.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **01/10/25** à **10:21**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **01/10/25** à **10:42**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **01/10/25** à **10:49**	